



Service des Espaces Verts et de l'Énergie

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-253403604-20211210-401B-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°401/2021

**OBJET : Animation  
N2000 : demande de  
subvention et animation**

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt et un, et le 10 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 1 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Madame Nicole MORÈRE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

PRESENTS EN VISIO non votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente explique que le syndicat mixte est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuveville.

Le site Natura 2000 du Salagou comprend le site classé du Salagou - Cirque de Mourèze, étendu au sud au Pic du Visso, Cabrières et la plaine de Péret. Pour protéger les oiseaux et leurs habitats, le Syndicat a défini des mesures de gestion, dans un Document d'Objectifs (DoCob), validé en décembre 2010.

Le site Natura 2000 des Mines de Villeneuveville s'étend sur l'ensemble de la commune de Villeneuveville, et inclut les anciennes mines, les bâtiments et le parc des anciennes manufactures royales de Villeneuveville. Ce site est d'un intérêt européen pour les chauves-souris. Le Docob a été validé en 2013.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte s'assure de la mise en œuvre du programme d'activité selon les directives suivantes :

- Maintenir les milieux ouverts : cet objectif est déterminant pour la majeure partie des espèces d'oiseaux et des chiroptères et implique un travail conséquent avec les éleveurs pour étendre les surfaces pâturées.
- Maintenir une mosaïque de milieux, des activités agricoles diversifiées et encourager les pratiques agroenvironnementales : l'usage de produits phytosanitaires s'avère néfaste pour les populations d'oiseaux et les chiroptères associés aux milieux cultivés. Des mesures permettent d'encourager des pratiques économes en produits phytosanitaires et plus favorables à l'environnement.
- Animer, communiquer et concerter : l'animation et la communication sont des leviers importants pour la conservation de la nature via la sensibilisation des différents acteurs (techniciens, élus, grand public, prestataires). La période d'animation conséquente du site Natura 2000 amène également à diffuser les connaissances acquises par les actions de conservation précédentes.
- Suivre et améliorer les connaissances scientifiques : le syndicat est chargé de programmer les inventaires et les suivis des espèces protégées.

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuveville du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, le montant global prévisionnel est de 62 906,24 € TTC. Cette action est subventionnée à 100 % soit 62 906,24 € TTC par la DREAL, l'Europe et la Région. Toutefois, ce plan de financement peut évoluer du fait de la restructuration des fonds Natura 2000. Il convient donc de donner à la Présidente la possibilité de modifier ce plan (quand celui-ci est inférieur au montant délibéré) sur simple décision.

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-253403604-20211210-401B-DE

La Présidente propose pour l'action des Docobs :

- de recruter un contrat à durée déterminée à 90 % du temps complet pour la période correspondant à l'obtention de la subvention.
- de consacrer 10 % du temps du chargé de mission Valorisation à la communication et la sensibilisation concernant Natura 2000.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE** le plan de financement tel que présentés,

**AUTORISE** la Présidente

- à solliciter les financeurs tels que l'Europe, la Région et l'Etat pour subventionner cette opération.
- à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission
- à signer le contrat afférent à ces missions

**DONNE** à la Présidente la possibilité

- de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,
- de signer le Contrat à Durée Déterminée du chargé de mission Natura 2000 pour la période correspondante à l'obtention de la subvention

**Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 10 décembre 2021**

**La Présidente**



**Marie PASSIEUX**